

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D011
Achat de fournitures pour l'amélioration acoustique au restaurant scolaire

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription au Budget Commune de l'exercice 2023

Vu le niveau sonore élevé au moment de la pause méridienne dans le restaurant scolaire,

Vu la proposition reçue,

Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer l'acoustique dans cette salle, et d'apporter un confort sonore aux agents et aux élèves,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise SAVOIRS PLUS, dont le siège social est situé Bissac-Loire-Aubance (Maine-et-Loire) - 18 boulevard des Fontenelles - est retenue pour la fourniture d'un feu tricolore " Stop Bruit " et de nuages acoustiques.

Article n° 2 : Le montant du devis s'élève à 1 336.73€ hors taxes, soit 1 604.08€ toutes taxes comprises.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal

Fait à Marçon, le 17/04/2023,
Le Maire,
Monique TROTIN

